



VIC sur SEILLE



PROJET D'ETABLISSEMENT



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I CONTEXTE ET MISSIONS DU FOYER LES TILLEULS

- I.1. Une institution issue d'une histoire
- I.2. Une mission qui a évolué
- I.3. Une maison inscrite dans son environnement
- I.4. Une structure fondée sur des valeurs

II LE CŒUR DE METIER

- II.1. D'une approche substitutive à une approche supplétive
- II.2. Caractéristiques des familles et des enfants
- II.3. Parcours possible au sein du dispositif

III LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

III.1. Les dispositifs d'hébergement

- III.1.1 L'internat
- III.1.2 L'Appart'Ados
- III.1.3 L'Accueil Familial

III.2. Les dispositifs transversaux

III.2.1. Le SRAF et la Maison des Familles

III.2.2. Le Plateau de Jour

- Ecole interne
- Accueil de jour

III.3. Le dispositif SERAD

III.4. Le pôle paramédical

- Le pôle psychologique
- L'infirmière

III.5. Une spécificité de la MECS « Les Tilleuls » : API

IV. LE DISPOSITIF LOGISTIQUE AU SERVICE DE L'ENFANT

- IV.1. Le service de nuit
- IV.2. La conciergerie
- IV.3. Le service technique
- IV.4. Le transport
- IV.5. La lingerie
- IV.6. Le service entretien des locaux
- IV.7. Les maîtresses de maison
- IV.8. Le service restauration
- IV.9. Prestation administrative et financière

V ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

V.1. Les moyens humains

- Organigramme

V.2. Les locaux et les moyens matériels

V.3. Les réunions

V 3.1. Les réunions institutionnelles

- La réunion générale
- La réunion inter secteur
- La réunion de service
- La réunion d'équipe

V 3.2. Les réunions associant les jeunes

- Le Conseil des Enfants
- La réunion d'expression de chaque groupe de vie
- La commission des menus
- La réunion animation

V 3.3. Les réunions autour de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille

- Les réunions du PPA
- Les ponctuations
- Les synthèses

V.4. La gestion des ressources humaines

VI. LES PARTENAIRES AU SERVICE DU PARCOURS DE L'ENFANT

VII. PERSPECTIVES

CONCLUSION

ANNEXES

- Educateur d'internat
- Coordinateur de groupe
- Roulant/Animateur
- Responsable de camp
- Responsable de permanence
- Coordinateur du PPA
- Educateur du SRAF
- Educateur du SERAD
- Assistant Familial
- Surveillant de nuit

INTRODUCTION

L'Association « Foyer les Tilleuls » gère un établissement, la MECS « Les Tilleuls ». L'Association « Foyer les Tilleuls » a pour objet de promouvoir et de valoriser les possibilités d'accès à l'autonomie et à la dignité humaine de mineurs et de jeunes majeurs relevant des dispositifs de la protection de l'enfance.

A l'issue des réflexions et des échanges du groupe de travail, le Projet d'Etablissement 2016-2021 de la MECS « Les Tilleuls » est rédigé et construit en tenant compte de son histoire, ses valeurs, de l'évolution du secteur et de son métier.

Il nous a fallu partir de l'existant mais surtout engager une prospective sur la MECS « Les Tilleuls » de demain. En effet, ce projet élabore et présente le nouveau dispositif de la MECS modelé au regard du schéma « enfance, jeunesse, famille » du département de la Moselle. Avec le CPOM signé entre l'association du Foyer les Tilleuls et le Conseil Départemental, nous nous sommes engagés à diversifier nos modes d'accueil et d'accompagnement des enfants qui nous sont confiés. Vous pouvez découvrir dans ce projet notre conception de cette diversification.

L'implication des administrateurs de l'association tout comme celui de l'ensemble des professionnels de la MECS, à la mise en place et à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, concourt à la pérennisation de l'offre et de la qualité de l'accueil proposés à tous les enfants qui nous sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les Juges des Enfants.

CONTEXTE ET MISSIONS DU FOYER LES TILLEULS

I.1. Un institution issue d'une HISTOIRE

Le foyer des Tilleuls est issu d'une congrégation religieuse fondée au siècle dernier pour se consacrer à l'éducation et la formation des jeunes filles démunies. Un extrait de la vie de sa fondatrice, Clara de Gondrecourt, en définit la vocation originelle : *« Les nouvelles filles du Cœur de Marie avaient réuni dès les premiers jours une quinzaine d'apprenties. C'était pour la plupart des jeunes filles privées de parents, soustraites au mauvais exemple de leurs familles ou bien encore arrachées aux dangers au milieu desquels les jetait, à l'âge critique de 18 ans, l'inexorable limite imposée aux orphelinats. Les unes payaient une modeste pension, les autres étaient entretenues gratuitement. »*

La première maison de la congrégation, implantée à Nancy, devient rapidement trop petite. En 1848, l'abbé Masson, originaire de Vic-sur-Seille, offre sa maison paternelle. Les religieuses en font un ouvroir qui reçoit gratuitement les enfants pauvres. Cette seconde maison devient à son tour trop exiguë. Pour répondre aux nombreuses sollicitations, les religieuses acquièrent un immeuble, impasse des Capucins, sur l'emplacement d'un ancien couvent. C'est l'emplacement du foyer actuel. Au fil des années, l'ouvroir devient l'Institution du Saint Cœur de Marie, une école avec internat qui accueille les filles des alentours de Vic, depuis les classes enfantines jusqu'aux cours commerciaux et ménagers.

A la fin des années 60, des travailleurs sociaux du Tribunal et de la DDASS sollicitent la congrégation pour accueillir des jeunes filles en difficulté au sein de leur milieu familial, atteintes de trouble du caractère et du comportement, avec des retards scolaires importants. En septembre 1968, une quinzaine de jeunes filles arrivent à Vic, suite à la fermeture de la section du Bon Pasteur de Metz. Les services sociaux, qui apprécient les qualités de l'institution, continuent à faire de nouvelles demandes. La congrégation doit faire un choix : poursuivre l'école traditionnelle et l'accueil des filles de Vic et des alentours ou se consacrer aux jeunes en difficulté. La seconde alternative l'emporte, en fidélité à la vocation d'origine. L'association « Foyer les Tilleuls » est créée pour administrer cette nouvelle structure. C'est un tournant décisif qui a pour conséquence la transformation des pratiques, la mise en place d'un plateau technique et d'un cadre bâti pour satisfaire aux obligations de l'habilitation de Maison d'enfants à caractère social.

I.2. Une mission qui a évolué

Le Foyer Les Tilleuls est de longue date acteur associé du dispositif de la protection de l'enfance dans le cadre du schéma départemental de la Moselle.

Comme tous ses mandataires et partenaires, il a vu sa mission évoluer au cours de la dernière décennie avec la promulgation de la Loi n° 2002.2 « rénovant l'action sociale et médico-sociale », fixant les nouvelles bases de fonctionnement des établissements et services, dont ceux prenant en charge les mineurs et le nouveau cadre législatif de la protection de l'enfance.

Avec toute l'expérience et les compétences acquises au fil des années, il prend aujourd'hui, comme par le passé

toute sa place dans la mission confiée au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, redéfinie par l'article L 221-1 et 221.4 de la Loi 2007.293 du 5 mars 2007.

Cette loi consacre le Conseil Départemental comme chef de file de toute l'action sociale, changement déjà préparé par la loi de décentralisation 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La loi du 14 mars 2016 est venue renforcer ces principes.

Cette loi n'a pas modifié le critère de compétence de l'intervention judiciaire, qui reste le danger, mais elle se centre sur la notion d'intérêt de l'enfant en plaçant celui-ci au cœur des décisions et des interventions de la protection de l'enfance, l'intérêt étant défini comme la « protection de la sécurité et du développement, en particulier intellectuel et affectif de l'enfant, et la satisfaction de ses besoins fondamentaux. »

S'inscrivant dans le dispositif de la protection de l'enfance de la Moselle, comme Maison d'Enfants à Caractère Social, le Foyer Les Tilleuls est habilité à accompagner 89 mineurs âgés de 0 à 18 ans et jeunes majeurs confiés principalement par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Moselle avec un projet et des objectifs de prise en charge qui traduisent le souci de garantir à l'enfant continuité, stabilité et moyens adaptés pour l'aider à évoluer au mieux de ses potentialités.

Dans son schéma Enfance, Jeunesse, Famille 2014-2018, le Conseil Départemental de Moselle a souhaité donner une nouvelle impulsion à son secteur de protection de l'enfance en pilotant un projet permettant de diversifier la palette des accompagnements pour fluidifier le parcours des bénéficiaires. Le Foyer Les Tilleuls s'est inscrit dans cette diversification.

Le soutien à la parentalité et la médiation familiale sont devenus des axes de travail prioritaires avec le développement de plusieurs dispositifs présentés ci-après.

I.3. Une maison inscrite dans son environnement

Le Foyer Les Tilleuls jouit d'une situation géographique particulière. Il est implanté en milieu rural, sans être trop éloigné des centres urbains de Nancy et Metz, auxquels il est relié quotidiennement par des services de transport. Ces villes ressources offrent des possibilités accrues, emploi, stage, apprentissage et CFA sur le registre de l'insertion, ouverture culturelle au travers des loisirs, expériences de la vie sociale permettent des démarches de tous ordres, transports en commun... Au travers de tout cela, c'est la possibilité d'expérience diverses et l'ouverture à une forme d'autonomie.

Petite cité à taille humaine (1 500 habitants) ayant une politique dynamique à l'égard des jeunes et favorisant les loisirs à caractère culturel ou sportif, Vic sur Seille constitue pour les jeunes du Foyer, un cadre qui favorise protection et autonomie dans le jeu des expériences possibles entre ce lieu rural d'appartenance (Vic est leur lieu de vie) et ce lieu d'expériences de tous ordres que sont ces cités voisines. Par ailleurs, la nature environnante est une source d'équilibre et d'épanouissement ; les sorties sont aisées et bien qu'elles soient contrôlées, l'impression d'être enfermé dans un lieu confiné s'en trouve largement atténué, ce qui donne un « plus » dans la qualité du vécu de tous les jours.

La présence de longue date de l'établissement dans le village a permis d'instaurer des relations empreintes de tolérance et de reconnaissance. Plusieurs jeunes issus du foyer se sont installés dans la région. La maison et les enfants qui y sont accueillis peuvent ainsi s'intégrer naturellement à la vie de la cité. Des relations étroites de partenariat se sont construites notamment avec l'école élémentaire et le foyer rural. La compréhension réciproque est à la base des relations établies.

I.4. Une structure fondée sur des VALEURS

Dans le cadre de la mission générale qui lui est confiée, le foyer des Tilleuls fonde son action sur des valeurs spécifiques, en cohérence avec son identité historique et son environnement.

Dès sa création, le Foyer des Tilleuls s'est appuyé sur un socle de valeurs humaines et spirituelles issues de la congrégation. Trois axes fondamentaux sous-tendaient le premier projet pédagogique :

- réinsertion sociale
- épanouissement personnel
- formation professionnelle

Les professionnels de l'établissement ont conservé ses valeurs en les adaptant à leur déontologie et aux évolutions de la société. Les principes actualisés sur lesquels se fondent l'action du Foyer des Tilleuls aujourd'hui sont :

- Le RESPECT de toute personne, enfant ou adulte, dans son individualité

- La certitude que tout enfant, jeune, ou parent au-delà de ses difficultés, porte en lui des POTENTIELS A DEVELOPPER et les capacités de changer ses comportements.
- L'importance fondamentale de la PAROLE - de la mise en mots - pour traverser et dépasser un passé douloureux et se construire un avenir.
- Le souci de la REUSSITE SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE comme facteur privilégié d'insertion sociale et d'épanouissement personnel.

II. LE CŒUR DE METIER

II.1. D'une approche substitutive à une approche supplétive

A l'origine, le métier des MECS a consisté à se substituer à des parents perçus comme défaillants, incompétents et immoraux ; puis l'évolution des pratiques et leur caractérisation en termes de suppléance ont ouvert des perspectives de collaboration avec des parents provisoirement ou durablement en difficulté d'éducation et a conduit à une première redéfinition du métier des maisons d'enfants. En d'autres termes, le métier de base des internats spécialisés, c'était hier d'offrir et de réaliser des services à la personne, de nature socio-éducative, construits selon une logique substitutive. La définition de ce métier avec l'évolution des pratiques s'est complexifiée : le métier des internats est devenu la production de services socio-éducatifs réalisés selon une logique supplétive.

Aujourd'hui, la mission s'élargit aux parents des jeunes accueillis et le métier de l'organisation doit donc passer de la centration sur un seul bénéficiaire, l'enfant, adolescent ou jeune majeur à la prise en compte de nouveaux acteurs, les parents ; prise en compte qui doit s'incarner dans des propositions d'aide formalisées sous forme de prestations de guidance et d'étayage des fonctions parentales.

Il s'agit moins d'une substitution de la parentalité par une autre que d'inventer les conditions d'une co-éducation.

II.2. Caractéristiques des familles et des enfants

En référence au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la Loi du 05 mars 2007, la MECS « Les Tilleuls » accueille et accompagne des enfants des deux sexes âgés de 0 à 18 ans (selon le dispositif) pouvant présenter des troubles du comportement, de l'adaptation sociale et scolaire au sein d'un environnement familial en difficulté sociale, affective et psychologique. De fait, ils nécessitent un accompagnement personnalisé visant à rétablir leur équilibre affectif et psychologique permettant un maintien ou un retour en milieu naturel de vie.

II.3. Parcours possible au sein du dispositif

Le schéma enfance jeunesse famille 2014-2018 du département de la Moselle préconise la mise en œuvre d'un accompagnement diversifié des familles au sein des MECS. La MECS des Tilleuls a été modifiée structurellement afin de mettre en œuvre cette diversification d'accueil.

Le dispositif présenté par le schéma ci-dessus a pour vocation d'inscrire l'enfant et sa famille dans une logique de parcours. Les services de l'ASE pilotent au travers du PPE la cohérence des interventions de tous les professionnels qui gravitent autour de l'enfant et de sa famille. La MECS décline alors de façon opérationnelle les objectifs du PPE qui lui sont attribués. Par la mise en œuvre de ce schéma, l'enfant et sa famille peuvent progresser et évoluer au sein du dispositif présenté.

-

III. LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

III.1. Les dispositifs d'hébergement

III.1.1 L'internat

III.1.1.2 Un accompagnement en pleine évolution

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance accorde plus d'importance à la place des familles dans le dispositif de protection de l'enfance.

Elle y définit la place des parents, celle de l'enfant et des professionnels. Cette loi réaffirme la place des parents auprès de l'enfant, car dans notre société, l'enfant est avant tout issu d'une famille, inscrit dans

une histoire, dans ce qui fait lien pour lui et qui fonde son identité.

Ainsi le projet éducatif de l'internat renforce le principe qu'il s'adresse bien évidemment à l'enfant, mais aussi à sa famille. Il s'agit donc d'organiser l'accompagnement éducatif de l'enfant et de préserver ou de réaménager sa place dans sa famille, afin que le placement en internat soit une étape dans le parcours de l'enfant.

III.1.1.2 Prise en compte d'un PUBLIC particulier

La mise en œuvre de la mission se fonde sur l'observation des enfants accueillis qui, au-delà de leur personnalité propre, laissent apparaître des éléments récurrents :

- une sortie prématurée de l'enfance : souvent mêlés précocement à la vie affective de l'un ou l'autre ou des deux parents, ceux-ci n'ont pas été en mesure de les protéger de leur propre souffrance, de leurs préoccupations, de leurs écarts ou de leurs agissements,

- des étapes manquées de leur développement : ils ont souvent grandi sans sécurité et sans protection et ont ainsi manqué des conditions indispensables à un développement gradué.

- des personnalités fragilisées : au-delà d'une bonne adaptation immédiate, on découvre chez ces enfants un profil hétérogène, mêlant une forme de maturité et des indices de grand désarroi.

Ces situations se traduisent de plus en plus souvent chez les jeunes accueillis par :

- des troubles précoces du comportement, pouvant aller jusqu'à des passages à l'acte violent
- des situations d'échec scolaire précoce et grave
- l'absence de projet, de perspective d'avenir
- l'observation de plus en plus fréquente de manifestations physiques du mal être avec un développement de pathologies à la frontière du psychologique et de l'éducatif et une augmentation globale des problématiques de santé.

III.1.1.3 Principes de fonctionnement

Face à cette évolution le travail en internat s'oriente principalement autour de :

- la personnalité de l'enfant, son identité, son besoin de protection
- sa relation à l'autre, adulte et enfant
- son rapport à la loi
- ses capacités à accepter la frustration
- sa prise de conscience de lui-même et de son devenir
- du maintien des liens des parents durant le placement de l'enfant par le service famille.

Pour ce faire, à travers le projet personnalisé d'accompagnement, fil rouge de l'intervention des différents professionnels de l'établissement auprès de chaque enfant, l'institution privilégie quatre axes de prise en charge :

- la vie de groupe en petites unités, lieu du développement personnel et de la socialisation,
- un suivi scolaire adapté en fonction des capacités de l'enfant, des retards accumulés et de ses possibilités d'investissement au regard de sa situation au moment du placement,
- le maintien et la restauration des liens familiaux fait l'objet d'une attention particulière,
- l'élaboration d'un parcours diversifié de l'enfant au sein de l'établissement à travers les différents dispositifs pour permettre à l'enfant une réelle évolution et un retour dans les meilleures conditions.

Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est un document qui est élaboré en début d'année scolaire en lien avec le PPE et évalué tous les trimestres. Il permet de réadapter chaque projet pour l'enfant en fonction des avancées et de rester au plus près des réalités des situations.

III.1.1.4 Modalités et déroulement de la prise en charge

III.1.1.4.1. L'admission

L'admission est une étape importante qui permet de vérifier, en amont du placement, l'adéquation entre la demande et la capacité du Foyer d'y répondre. Une visite de pré-admission est organisée en présence de l'enfant, des parents et du travailleur social en charge de la mesure. Elle est assurée par un cadre. Elle a pour objectif de faire connaissance, de clarifier la demande, de repérer les premiers axes de travail. Un Document Individuel de Prise en Charge est alors contractualisé ou élaboré entre les parents ou ses représentants et l'établissement. Durant cette rencontre chaque partie s'exprime sur les motifs du placement et ses attentes. A cette pré-admission, il est remis aux parents un exemplaire du livret d'accueil, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie et un exemplaire du règlement de fonctionnement.

Jusqu'à présent la majorité des admissions se fait en début d'année scolaire. C'est à ce moment

que sont constitués les groupes d'âges. En cours d'année, l'étude des demandes se fait sur le même mode, en fonction des places disponibles.

Dans les situations particulières d'accueil immédiat, le Foyer répond positivement dans toute la mesure du possible. Il motive son refus dans le cas où, au vu des éléments en sa possession et des caractéristiques de l'établissement, l'admission équivaldrait à une probabilité majeure d'échec pour l'enfant ou à un risque important de mise en péril de la prise en charge des enfants déjà confiés.

Une commission d'admission valide les possibilités d'accueil de chaque enfant en présence de l'ASE par l'intermédiaire d'un responsable de pôle.

III.1.1.4.2. L'accueil

- L'accueil dans l'établissement est toujours effectué par un cadre, si possible accompagné d'un éducateur du groupe. Il s'organise de façon assez souple, selon les disponibilités de la famille et du travailleur social. Le cadre assure les démarches administratives, rappelle, selon l'ordonnance, le rythme et les modalités des retours en familles. Il répond aux questions que se posent encore la famille et l'enfant. Il se charge de la transmission des informations aux éducateurs du groupe.

- L'accueil dans le groupe de vie est adapté suivant les tranches d'âges.

Les équipes privilégient un accueil convivial, avec le souci de mettre l'enfant en sécurité et de veiller à son bien-être immédiat.

- La présentation des différentes personnes qui seront amenées à s'occuper de l'enfant, le repérage des locaux et des liens existants se font au cours des premiers jours de prise en charge, au fur et à mesure des rencontres et opportunités de la vie quotidienne.

III.1.1.4.3. Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)

Tel que promu par la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, réformant l'action sociale et médico-sociale, le projet personnalisé d'accompagnement, fil rouge de l'intervention des différents professionnels auprès de chaque enfant va donner son sens à l'action éducative menée tout au long du placement au Foyer.

Ce projet se fonde sur la demande formulée au moment de l'admission et sur les observations de l'équipe éducative et des autres intervenants spécialisés (psychologue, éducateurs scolaires, éducateurs service famille ...). Des axes d'accompagnement de travail sont alors formalisés et mis en œuvre, suivant une ligne de conduite explicite repérable par tous les acteurs de l'établissement et, dans les limites nécessaires, par les partenaires extérieurs. Cette démarche de projet s'appuie sur une méthodologie et un document support élaboré au sein du Foyer au début de l'année scolaire pour répondre plus finement aux besoins identifiés. L'évaluation et les ajustements des objectifs du projet se font à chaque trimestre.

Le coordonnateur de projet, éducateur de groupe référent de l'enfant est chargé de la mise en œuvre des orientations et des décisions prises.

Les enfants et adolescents sont associés au projet élaboré pour eux avec l'objectif de les rendre véritablement acteurs de leur évolution et de leur avenir.

III.1.1.4.4. La préparation à la sortie

Le placement est toujours considéré comme une étape, un temps déterminé qui aboutit, à plus ou moins long terme, au départ de l'établissement. C'est pourquoi, en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant, l'action éducative s'inscrit entre deux pôles complémentaires. Au fil du temps, l'accent est plus marqué :

- Sur la fonction de protection et de réassurance de l'internat dans les premiers temps.

- Au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant, sur l'ouverture à l'environnement extérieur à partir du point de repère de l'internat.

La politique départementale, la diversification des parcours, la place accordée aux familles nous amènent à mettre en œuvre et à maintenir de façon étroite les possibilités de passerelles entre la prise en charge à l'interne et les dispositifs de droit commun dans lesquels l'enfant sera amené à s'inscrire à sa sortie.

Les sorties peuvent se faire pour un retour en famille mais également être envisagées en direction d'un autre établissement ou d'une autre formule de prise en charge plus adaptée.

Prioritairement pour chaque enfant, il est étudié la possibilité d'un retour en famille en début de placement. En fonction du projet et selon leur âge et leur maturité, les enfants sont informés de l'objectif poursuivi, des raisons qui sous-tendent ce choix. Ils sont associés à la démarche au fur et à mesure de son déroulement dans un accompagnement de grande proximité.

III.1.1.5. La vie de groupe : axe majeur de l'action éducative

III.1.1.5.1. Les groupes de vie

La vie quotidienne est le support privilégié de notre travail et la vie de chaque groupe s'organise à partir des besoins repérés des enfants, dans le respect de leur rythme. C'est pourquoi les 48 enfants de

l'établissement sont répartis en 4 groupes de vie mixtes, en fonction de leur âge et de leur maturité.

Chaque groupe est encadré par une équipe éducative stable, il dispose de locaux autonomes, investis comme un appartement. C'est un lieu à taille d'enfants, où chacun peut prendre de la distance par rapport au groupe tout en restant en lien ou en possibilité de s'intégrer au collectif, selon ses besoins, selon les moments. Il y trouve protection et sécurité dans le respect de son intimité, de ses capacités et de son individualité. C'est un lieu d'apprentissage du respect de soi et des autres, en référence à des règles de vie précises et repérables. C'est un lieu structurant, un lieu d'échange où le jeune peut s'exprimer librement, découvrir d'autres modes de relations, les expérimenter, et s'ajuster au fil des essais et erreurs.

- Le groupe des plus jeunes accueille 8 enfants âgés de 3 à 7 ans. La scolarité se fait dans le village et s'étend de la maternelle au Cycle 2. Ce groupe est plutôt centré sur lui-même, pour permettre aux plus petits de se poser, de se retrouver en toute sécurité dans un espace cocon. Les axes prioritaires sont :

- l'apprentissage de la vie quotidienne (repas, toilette, sorties) en respectant leur rythme
- l'apprentissage de la socialisation et l'acquisition des règles de vie à partir du groupe et le jeu
- le maternage permet à l'enfant de sentir reconnu et de lui assurer une sécurité affective.

- Le groupe des moyens accueille 12 enfants de 6 à 10 ans scolarisés en primaire. Ce groupe permet aux enfants de trouver des repères au travers d'habitudes simples dans un cadre rassurant et stable. Le jeu y occupe une place importante. Il s'agit de créer un espace privilégié favorable au développement de chaque enfant. Les axes prioritaires sont :

- l'apprentissage de la socialisation à partir d'une expérience de groupe structurante permettant l'apprentissage des règles du vivre ensemble,
- proposer un accompagnement autour des rythmes de vie et des repères spatio-temporels à travers le fonctionnement du groupe,
- un accompagnement soutenu autour de la scolarité
- la découverte d'activités de loisirs où chacun puisse découvrir ses goûts et apprendre à mieux se connaître.

- Le groupe des préadolescents composé de 13 enfants de 9 à 15 ans scolarisés en fin de primaire et au collège. Ce groupe reste protecteur mais est aussi tourné vers l'extérieur. Il est particulièrement adapté aux jeunes qui abordent l'adolescence de par des actions qui alternent expérience collective et individuelle. Chaque jeune dispose d'une chambre individuelle. L'accompagnement est orienté vers l'apprentissage de l'autonomie physique et psychique. Les jeunes peuvent, à partir de leur unité de vie, pôle de référence, explorer leur environnement et utiliser tout support (scolarité, loisirs) pour découvrir, expérimenter, se mesurer, faire des choix. L'accompagnement à la vie affective et sexuelle répond à un besoin plus particulier de cette tranche d'âge (recherche d'identité).

- Le groupe des adolescents est composé de 15 jeunes de 13 à 17 ans scolarisés dans le secondaire. Les professionnels se donnent pour priorité d'aider les jeunes à effectuer ce délicat passage entre une vie d'enfant portée par un cadre éducatif et une vie d'adulte autonome et responsable de ses choix. Il s'agit pour ces jeunes :

- de prendre davantage de distance par rapport à un passé fait d'échec, de rupture, de rejet
- de découvrir leurs capacités, de développer leurs compétences, de supporter la frustration, d'expérimenter les limites, de moduler leurs attitudes en fonction de l'environnement.

Les jeunes sont soutenus dans les étapes menant à la réalisation d'un projet professionnel et accompagnés dans la préparation à la sortie de l'établissement.

Les axes prioritaires sont :

- une valorisation des expériences positives à travers un regard bienveillant de l'adulte,
- un accompagnement soutenu des conduites à risques et des transgressions,
- mise en situation professionnelle à travers les stages afin de construire un projet professionnel,
- mise en situation d'autonomie à travers les studios de la Maison des Familles ou de l'appart'ados.

III.1.1.5.2. Les prestations satellites

Le groupe est également le lieu où s'élaborent des projets plus particuliers, selon les enfants. L'équipe éducative se tourne vers les ressources extérieures au groupe et utilise tout ce qui est de nature à répondre à un besoin précis et peut favoriser l'évolution du jeune concerné :

- Pour tous les enfants :
 - activités de loisirs intra-muros proposées dans une transversalité qui permet à des enfants des différents groupes de se retrouver en fonction de leur centre d'intérêt. Elles sont organisées et animées en fonction des ressources internes de l'établissement,
 - activités culturelles ou sportives organisées par des structures extérieures (MJC, foyer rural, activités para - scolaires...),

- pour les plus grands, des stages de découverte du monde du travail.
- Pour les enfants qui sortent très rarement ou jamais de l'établissement :
- recherche de lieux relais : API, gîtes, etc,
- maintien des liens de la fratrie quand celle-ci est placée et dispersée dans plusieurs établissements.
- Pour certains, une approche complémentaire à visée thérapeutique peut être envisagée :
 - Entretiens et suivis individuels,
 - Ateliers thérapeutiques individuels ou collectifs sous la responsabilité de la psychologue,
 - Préparation à une démarche thérapeutique pratiquée à l'extérieur (CMP ou autres services).
- L'infirmière occupe une place particulière dans la maison. Au-delà de l'aspect des soins proprement dit, elle va dans les groupes au-devant des enfants et les adolescents pour proposer une écoute, une protection, une intimité possible adulte-enfant permettant que les préoccupations puissent s'exprimer à l'abri des turbulences du groupe. En lien étroit avec les familles, elle assure le suivi médical de l'enfant. Elle sensibilise les familles aux démarches de soins et peut ponctuellement proposer des actions de préventions et d'informations.

III.1.1.5.3. Vacances, temps forts, rites

Une attention particulière est portée au temps non scolaire. L'institution a le souci, durant les week-ends et les vacances, d'alléger le poids de la collectivité en évitant, autant que faire se peut, les regroupements et en maintenant aux enfants leurs références habituelles (lieux et personnes).

L'organisation des camps de petite taille (de 7 à 11 enfants) par les éducateurs, est le moyen privilégié pour permettre aux enfants de découvrir d'autres lieux, d'autres rites de vie, en rupture avec la vie collective de l'année. Ces séjours sont à caractère ludique, culturel, ou sportif. Ils permettent une observation fine des enfants et de leurs capacités développées dans un autre contexte.

Le rythme des vacances, dans le respect des droits accordés, se fait dans une logique d'alternance entre séjours en famille et retours au foyer. Pour permettre cette alternance, une permanence est maintenue au foyer. Elle est organisée en principe selon les tranches d'âge pour couvrir les besoins des grands et des plus jeunes et éviter les cohabitations difficiles.

Les plus grands, dans un souci d'expériences extra-muros se voient proposer des stages. Ils sont l'occasion de limiter l'aspect consommation des loisirs, souvent survalorisés, et de replacer ceux-ci dans un contexte fait aussi de charges et d'obligations.

Tout ce qui ritualise la vie est pris en compte avec une attention particulière, comme élément structurant de l'enfance : temps forts qui rythment une année (anniversaires, fête de l'automne, Noël, carnaval, fête de printemps, fête de fin d'année, etc). Le souci est ici de respecter l'enfant dans tout ce qui fait son univers et de mettre en œuvre les actions nécessaires à son épanouissement et à la construction de souvenirs.

L'album de vie qui est alimenté tout au long du séjour de l'enfant, lui permet de matérialiser le temps passé à travers les photos et les moments forts vécus durant ce temps de placement.

III.1.2 L'Appart'Ados

Offre du dispositif :

L'Appart'Ados est un dispositif sollicité par le département de la Moselle comme outil de diversification des réponses apportées aux jeunes accueillis à l'internat. Cet accueil en appartement est proposé à des adolescents, filles ou garçons âgés de 16 à 18 ans.

Cet outil permet une approche éducative centrée sur les apprentissages en lien avec la préparation d'une vie de jeune adulte en autonomie (séjour de transition en studio semi autonome).

Il suppose la mise en place d'un accompagnement individualisé en partenariat avec les différents acteurs sociaux et économiques (soutien scolaire, aide aux devoirs, démarches administratives, ...) afin de mettre en confiance le jeune face à l'adulte, la société, sa famille.

Descriptif du dispositif :

L'appartement est de type F3, composé de 2 chambres, 1 salle de bain, 1 cuisine équipée et 1 WC. Il dispose de tout l'électroménager nécessaire (Lave-linge, four, plaque de cuisson, réfrigérateur,...) et de confort (TV et internet).

Ce dispositif est animé par une éducatrice sous couvert des chefs de service éducatif de l'internat et bénéficie du plateau technique de la MECS (infirmière, psychologue...)

La finalité du dispositif est d'acquérir une autonomie progressive de jeune adulte : approche de la citoyenneté, renforcement et utilisation de la capacité à être en relation avec les différentes administrations, se créer et savoir utiliser un réseau de relations aidantes.

Plusieurs objectifs sont déterminés préalablement et sont à adapter en fonction de la situation et des capacités de chaque jeune.

Afin de préparer l'adolescent à la vie en appartement, un travail en relation avec les studios de la Maison des Famille (voir III.2.1) est possible avec pour but de le responsabiliser en développant les prés requis nécessaires pour engager les périodes de transition studio/appart'ados. Un bilan de la période est ensuite effectué pour consolider les acquis et réajuster les manques si nécessaires.

Le projet éducatif de l'Appart'Ados est centré sur la préparation à l'autonomie et la réalisation de démarches d'insertion en lien avec la vie quotidienne (scolarité, situations administratives, santé, respect des règles de copropriété...)

Pour ce faire, il s'agit d'impliquer, et de faire participer activement le jeune dans l'organisation de la vie quotidienne (courses alimentaires, préparation des repas, BSR, soins médicaux...). De le responsabiliser au travers de la connaissance des dépenses, du paiement en argent liquide pour l'habillement, ... L'adolescent est alors placé en situation de faire et d'expérimenter en évitant de faire à sa place tout en restant présent et impliqué pour lui. En parallèle, le travail éducatif sera axé sur l'inscription du jeune dans le tissu local (règles de voisinage...)

Un autre objectif est d'accompagner progressivement le jeune de la MECS vers la vie active. Il s'agit de l'aider à définir son projet d'insertion sociale et professionnelle, de le mettre en situation d'exprimer ses demandes, ses besoins et ses centres d'intérêts tout en partageant une évaluation de sa situation sociale et familiale. L'adolescent pourra s'appuyer sur sa relation personnalisée avec un éducateur répondant de son projet, sur des temps de paroles spécifiques (Conseil des Enfants par exemple) et sur les accompagnements de certaines démarches qui le rendront acteur et producteur de son projet. Les adolescents de l'internat sont alors mis en situation de développer leur confiance en soi par la valorisation et les encouragements de leurs initiatives en direction de l'insertion. L'équipe éducative peut en définir des priorités d'action pour l'avancement de sa situation.

III.1.3 L'Accueil Familial

La fluidification des parcours devient essentielle pour permettre l'accompagnement des enfants au plus proche de leurs besoins. C'est dans ce cadre que des assistants familiaux sont rattachés aux MECS. A l'horizon 2018, ce sont 24 places qui seront créées et réparties sur l'ensemble du territoire mosellan. La MECS « Les Tilleuls » dispose de 4 places d'accueil familial + 2 places de « crise conjoncturelle » (. Elles sont réparties de la façon suivante : Deux assistantes familiales qui ont chacune une place d'accueil familial et une place de « crise conjoncturelle » et une assistante familiale qui a deux places d'accueil familial.

Spécificités :

- Cette modalité ne vient pas en suppléance du placement familial « classique ». Aussi, les enfants sont déjà accueillis au sein de l'internat de la MECS « Les Tilleuls ».

La spécificité de ce projet est d'être un outil supplémentaire de modularité interne qui vient répondre au Projet Pour l'Enfant (PPE) et au projet personnalisé de l'enfant (PPA). Il vise à limiter les effets parfois indésirables et douloureux d'un placement long en proposant des solutions alternatives à la vie en collectivité.

Les assistantes familiales rattachées à la MECS « Les Tilleuls » doivent permettre à des enfants confiés en internat de pouvoir bénéficier d'une prise en charge de type familial sur une période courte ou à moyen terme.

Aussi, les profils des enfants repérés pour bénéficier de cette modalité sont les suivants :

- enfant ayant un long parcours institutionnel
- enfant proche de la majorité pour préparer la sortie

- enfant ayant besoin d'expérimenter un accueil de type familial afin d'affiner leur projet
- enfant dont la modalité d'accueil familial peut préparer un retour au domicile
- enfant n'ayant pas ou peu connu une vie familiale

En tout état de cause, l'enfant a besoin de maintenir le lien avec l'établissement pour éviter une nouvelle rupture mais aussi d'un accompagnement individuel dans la nouvelle relation affective qu'il entretient au domicile de l'assistante familiale.

Articulation et suivi :

Le projet de glissement d'un enfant chez une assistante familiale est travaillé en synthèse entre l'ASE et la MECS en réponse à ses besoins conformément au PPE. Un travail par l'internat et l'ASE commence alors avec la famille de l'enfant pour permettre leur adhésion à ce projet et le magistrat en est informé. L'accueil chez l'assistante familiale peut alors se mettre en œuvre. La situation de l'enfant est évaluée périodiquement afin d'envisager la poursuite ou l'arrêt du dispositif.

Modalités d'intervention :

Un travail étroit de lien est engagé entre l'assistante familiale et l'équipe pluridisciplinaire de la MECS parallèlement au suivi de l'ASE et du SRAF avec la famille pour garantir une approche globale dans le respect de tous les besoins et droits de l'enfant.

La proximité géographique avec l'assistante familiale est indispensable pour garantir un lien régulier et permanent avec l'établissement. Ce dispositif est complètement intégré à la MECS et bénéficie à ce titre de toute l'équipe pluridisciplinaire existante pour des réunions, de la régulation, des formations, mais aussi de tout le réseau établi par la MECS (école, CMP, associations sportives...). L'assistante familiale participe à l'élaboration des projets personnalisés et en assure la mise en œuvre au quotidien. Elle participe aux réunions concernant l'enfant.

Les places d'accueil en crise conjoncturelle SERAD (Voir III.3)

Nous disposons de deux places d'accueil de « crise conjoncturelle » définies par le référentiel SERAD du département de la Moselle.

Ces places sont disponibles pour les enfants du SERAD âgés de moins de 6 ans. Les enfants de 3 à 6 ans peuvent être accueillis soit à l'internat soit auprès d'une assistante familiale. Les enfants de moins de 3 ans sont obligatoirement accueillis par une assistante familiale en cas de crise conjoncturelle.

III.2. Les dispositifs transversaux

III.2.1. Le SRAF et la Maison des Familles

III.2.1.1. Introduction

Le Foyer les Tilleuls dispose d'un Service Relation avec les Familles (SRAF). Il est composé de trois éducateurs sous la responsabilité des Chefs de Service Educatif du dispositif hébergement. Ce service a pour mission d'accompagner et de soutenir les parents tout au long du placement de l'enfant. Il assure également le déroulement des visites et des hébergements accompagnés dans les locaux de la Maison des Familles et des Adolescents.

III.2.1.2. Les missions

C'est un service volontairement distinct de la fonction éducative auprès des enfants qui vise une prise de recul dans certaines situations, dans d'autres la possibilité de garantir aux enfants un espace de vie protégé sans interférences familiales.

Les éducatrices travaillent en collaboration avec les éducateurs de groupe dans l'échange d'informations, dans l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant, mais aussi dans le travail qui est mené (ou fait) au sein de la famille. Dans certaines situations l'éducateur coordinateur du P.P.A. de l'enfant peut y être associé.

Le travail avec les familles est mené autour de deux axes :

- l'un centré sur les parents dans une fonction d'écoute et de soutien. Il s'agit souvent de mener une réflexion autour des motifs du placement, mais aussi de les rassurer sur leur place de parent, de les guider dans un savoir être et faire parental, de leur assurer une écoute sans les juger ;

- l'autre, autour de l'enfant dans un travail de médiateur (ou de médiation) entre le parent et l'enfant. Il peut s'agir de permettre des retrouvailles, de renouer des relations, de livrer des incompréhensions et des sentiments, mais aussi de comprendre et de traduire les difficultés familiales.

C'est un travail d'accompagnement qui vise à maintenir une place à l'enfant auprès des siens et d'envisager un retour dans sa famille.

III.2.1.3. L'organisation

Ce service reste l'interlocuteur privilégié des familles. L'objectif est de favoriser autant que possible la participation des familles aux actions éducatives destinées à leur enfant. Les rendez-vous avec les parents peuvent se dérouler au domicile des familles ou au sein de l'établissement. Le projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant précise les objectifs de l'accompagnement des parents et est réajusté en fonction de l'évolution de la situation familiale. Ce projet est fixé dans le temps, partagé avec les parents et transmis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce service a à sa disposition une Maison des Familles et des Adolescents composée de trois studios modulables au sein de la Maison des Familles et des Adolescents. Cette configuration permet de proposer des espaces neutres pour les visites mais aussi pour les hébergements. L'accueil de fratrie est ainsi facilité car les studios communiquent entre eux si besoin.

III.2.1.4. La Maison des Familles et des Adolescents

La Maison des Familles et des Adolescents permet aux enfants de rencontrer leur famille dans un cadre contenant, chaleureux, respectueux de l'intimité et distinct du groupe de vie de l'enfant. Cet espace est consacré :

- à organiser des visites accompagnées. Le (les) parent(s) concerné(s) peut (peuvent) vivre avec l'enfant des temps privilégiés en présence ou sous le regard attentif d'un professionnel du SRAF,
- aux parents afin qu'ils puissent y séjourner un ou plusieurs jours, principalement sur les week-ends ou vacances scolaires quand la situation familiale ne permet pas des hébergements au domicile,
- à des adolescents proches de la majorité de vivre en studio sur une période définie pour progressivement travailler leur autonomie.

En conclusion la Maison des Familles et des Adolescents est un outil qui favorise le vivre ensemble et qui permet de repérer, d'observer et de développer des liens pour consolider les relations familiales.

III.2.2. Le Plateau de Jour

La MECS dispose d'un plateau de jour qui accueille les enfants et les adolescents qui ne sont pas inscrits dans un dispositif extérieur temporairement ou de façon plus durable.

L'accueil de jour est un dispositif essentiel puisqu'il s'assure de l'accueil et de l'accompagnement en journée de tous les enfants présents (absence d'un professeur, stage, exclusion...). Il est animé par une Educatrice qui propose des ateliers éducatifs aux enfants et/ou des apprentissages scolaires.

III.3. Le dispositif SERAD

Historique :

En 2007-2008, le conseil départemental cherche des moyens de raccourcir les temps de placement et accompagner le retour au domicile d'enfants placés en MECS. En lien avec les lois de 2002 et de 2007, il souhaite innover, développer, diversifier, adapter les modalités de prise en charge ainsi que placer les familles au cœur du dispositif. Cette réflexion, menée avec deux établissements, conduit à la création d'un nouveau dispositif, le SERAD. En 2009, les deux MECS associées, ouvrent chacune un SERAD à titre expérimental.

Ce nouveau dispositif apporte satisfaction en terme de résultats auprès des premières familles accompagnées. Le conseil départemental décide alors de pérenniser les SERAD existants et souhaite en développer de nouveaux sur l'ensemble du territoire mosellan. C'est à ce titre que le conseil départemental demande à la MECS Les Tilleuls de créer cette modalité d'accompagnement. Le SERAD Les Tilleuls verra le jour début 2014 d'abord à titre expérimental puis sera pérennisé rapidement.

La Situation géographique :

Le SERAD « Les Tilleuls » est situé à Morhange – 2 rue du Pratel, 3^{ème} étage du bâtiment de la communauté de

commune et au sein de la MECS Les Tilleuls à Vic sur Seille – 8 place des Capucins. Il intervient sur un territoire d'environ 30km/30 minutes autour de Morhange et de Vic sur Seille.

La Capacité :

Le SERAD a une capacité d'accueil de 35 mineurs : 20 mineurs de 6 à 17 ans et 15 mineurs de 0 à 5 ans.

La Mission :

Protéger, accompagner l'enfant et sa famille afin de répondre aux attentes du mandat (administratif ou judiciaire) et ce, 24h/24 et 365j/an. Les objectifs :

Observer/Evaluer/Valoriser : repérer et nommer les compétences parentales, celles de l'enfant et repérer les risques

Collaborer/Co-construire : cheminer avec la famille pour une mise au travail en prenant en considération ses valeurs, ses représentations et ses possibles afin qu'elle crée ses propres solutions, soutenir la fonction parentale

Prévenir-Protéger : mise en œuvre des moyens nécessaires pour assurer la protection de l'enfant.

Pourquoi le SERAD ?

Le SERAD est un placement du mineur en danger, ou en risque de l'être, à l'A.S.E. avec un hébergement au sein de sa famille :

Soit dans un cadre administratif (sous la forme d'un contrat entre les représentants légaux et l'A.S.E.) pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Soit dans un cadre judiciaire (art.375-2 délégation du juge des enfants à l'A.S.E.)

Le SERAD se met en place pour des enfants dont les difficultés ne nécessitent pas une prise en charge constante en internat, afin d'éviter un placement en internat classique ou à la suite d'un placement en internat pour accompagner le retour de l'enfant au domicile.

C'est une mesure de protection ou de prévention. Dans ce cadre, des ressources, des compétences au sein de la famille sont repérées et mobilisables.

La famille est en accord avec la mesure qui implique des interventions fréquentes et soutenues (minimum 3 fois par semaine) dans son cadre de vie. Le service intervient aussi fréquemment que la situation le nécessite. Les interventions peuvent avoir lieu au sein du domicile dans le cadre du quotidien (repas, lever, coucher, ...), au service, à Morhange ou à Vic sur Seille, dans tout autre lieu jugé nécessaire ou par le biais d'appels téléphoniques.

La procédure d'entrée en SERAD :

Une mesure SERAD débute par une présentation de la situation par les partenaires extérieurs (service social de secteur, PMI, AEMO, ASE).

Une fois l'accueil validé par l'équipe SERAD après concertation, la date du passage de commande est fixée. Avant cette date, le mineur et sa famille sont reçus par la chef de service et la psychologue afin de présenter le service et ses modalités d'intervention. Il est ensuite demandé à la famille de préciser les motifs et les attentes des adultes et du mineur ayant amené cette mesure de protection.

Au passage de commande, le responsable de l'ASE, garant du PPE, valide avec la famille la mise en œuvre de la mesure et transmet au SERAD via la chef de service, les objectifs à travailler, validés communément par la famille et l'ASE dans le cadre administratif. Dans le cadre d'une mesure judiciaire, le Juge des Enfants est informé et valide la mise en œuvre du SERAD. Le démarrage de la mesure est ensuite effectif dès le passage de commande.

La procédure spécifique d'entrée en urgence du SERAD Petite Enfance :

Cette particularité concerne uniquement le SERAD Petite Enfance et plus particulièrement les enfants de 0 à 3 ans, selon des critères précis amenant les professionnels en amont (AS, AEMO, maternité...) à engager cette procédure d'accueil dans le cas d'une situation d'urgence.

Les indicateurs d'entrée :

Une situation de maternité avec risque de placement immédiat

Une situation non connue jusqu'au 18 mois de l'enfant

Une situation qui se déstabilise brusquement suite à un événement majeur dans la sphère familiale

La mise en œuvre se fait en 48h après le repérage d'une situation nécessitant rapidement la mise en place d'une telle mesure. Elle nécessite le repérage des besoins prioritaires à travailler ainsi que des compétences sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Ensuite, le service est saisi et la situation est présentée au service. Le démarrage est immédiat.

Le déroulement d'une mesure :

Dans les trois jours qui suivent le passage de commande, le coordinateur du projet nommé au sein du SERAD et son binôme, se présentent à la famille, font connaissance, et reprennent les motifs du placement.

Au cours du mois, la famille est rencontrée par le chef de service afin d'élaborer ensemble le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) qui définit les grands axes de travail et les modalités d'accompagnement en lien avec le PPE.

Ensuite, durant environ quatre mois, les interventions éducatives et psychologiques se succèdent auprès de l'enfant et sa famille jusqu'à la réunion de ponctuation. Cette période est importante car elle est la première étape de la mesure où il s'agit de faire connaissance, de créer un début de lien de confiance. Au cours de ce temps, l'observation de l'équipe permet progressivement de commencer à élaborer le Projet Personnalisé d'Accompagnement en lien avec les besoins repérés de l'enfant et de sa famille.

Dans cette première phase d'apprivoisement réciproque, l'équipe peut être amenée à suppléer la famille à certains moments, le temps que la famille parvienne à trouver ses propres solutions. Lorsque la collaboration de la famille avec le service permet un début de réflexion, d'élaboration, l'équipe est dans le « faire-avec ». Enfin, l'idée première de la mesure est de parvenir à ce que la famille puisse « faire seule » ce qui pourra annoncer une fin proche de l'accompagnement.

L'évaluation de la mesure :

Avec la famille : des points réguliers sont organisés afin que chacun puisse se situer dans le travail mené et repérer les changements.

Avec l'équipe : des réunions hebdomadaires sont organisées pour échanger des situations. L'équipe élabore, construit et organise les moyens humains et matériels adaptés afin d'accompagner au mieux les familles à trouver des réponses pour tenter de combler les besoins repérés de leur enfant.

Avec l'ASE : une ponctuation a lieu au sein du service tous les 4 mois avec l'ASE, le Secteur, la PMI si besoin, le SERAD et la famille pour faire état ensemble, de l'évolution de la famille et modifier ou poursuivre les objectifs fixés au démarrage. A l'échéance du contrat ou l'échéance de la mesure judiciaire, une synthèse a lieu à l'ASE pour faire le bilan de la mesure et évaluer la nécessité de poursuivre ou non.

La crise conjoncturelle :

C'est une situation d'urgence temporaire. Le SERAD y répond soit par une intervention soutenue au domicile soit

par la mise à l'abri de l'enfant hors de sa famille. Dans ce cas de figure, l'enfant peut être accueilli soit chez une personne nommée et reconnue par les responsables légaux et/ou le juge des enfants. Dans d'autres situations, cette crise peut conduire à l'accueil de l'enfant soit à l'internat, soit en accueil familial (pour les enfants de 0 à 3 ans).

Ce temps permet à chaque membre de la famille de faire une pause, de réfléchir et de travailler sur le retour au domicile de l'enfant. La durée n'est pas définie au préalable ; elle sera en fonction des capacités de chacun (l'enfant et sa famille) à retrouver le calme et à apporter les conditions, les garanties d'un retour serein au domicile.

La situation de crise conjoncturelle étant une situation temporaire, sa durée maximale de la crise conjoncturelle pour les enfants de 6 à 17 ans est fixée à 1 mois. Pour les enfants de 0 à 5 ans, elle est fixée à 15 jours. Au-delà de ces délais, l'enfant ne sera plus considéré comme faisant partie du SERAD ; la mesure prendra fin et l'ASE, garant du Projet Pour l'Enfant, déterminera de nouvelles modalités d'accompagnement adaptées aux besoins de l'enfant et de sa famille.

En cas d'accueil à l'internat, l'enfant sera hébergé sur l'un des 4 groupes de vie de la structure qui correspond à son âge ; il sera accompagné dans son quotidien par une équipe d'éducateurs, une infirmière et des surveillants de nuit. Sa scolarité sera maintenue dans son établissement habituel.

Les moyens du SERAD :

Humains : 8 ETP Educateurs (dont certains formés ou en cours de formation à une approche systémique) 0.25 ETP Infirmière, 0.86 ETP Psychologue, 1 ETP Chef de service, 0.5 ETP Secrétaire, 0.25 ETP Direction.

Chaque membre de l'équipe peut intervenir au sein de la famille en fonction de ses compétences et de sa fonction afin de la guider dans la construction de réponses adaptées aux besoins repérés de l'enfant. Pour ce faire, le coordinateur de la situation relève des besoins non couverts ou partiellement couverts dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant. Il en fait part ensuite à l'enfant et sa famille et coordonne des interventions, les outils pouvant répondre aux besoins et aux objectifs définis avec et pour l'enfant et sa famille.

Le service fonctionne 24h/24 et 365 jours/an. L'équipe éducative est joignable et mobilisable en journée et soirée. Si une urgence survient en dehors des temps de présence de l'équipe éducative, un cadre de permanence de la MECS est à l'écoute et pourra intervenir si besoin.

Matériels : Locaux adaptés à Morhange et Vic sur Seille, 5 véhicules (dont un 7 places), Jeux, livres, matériel de bricolage, de cuisine... Outils divers pour travailler sur la parentalité, mettre en avant les compétences (le quotidien de la famille, les entretiens, les groupes de paroles, les ateliers, les bouchons, la grille des souffrances, le génogramme, la photo...)

Les limites du SERAD :

Les interactions violentes à répétition

L'impossibilité d'entrer sur le terrain de la famille

La non collaboration, le rejet (implicite ou explicite) de l'intervention par la famille

La fin du SERAD :

Elle survient :

- Quand l'accompagnement et le soutien à l'enfant, à ses parents, ne sont plus nécessaires
- Quand les difficultés sont trop importantes pour être gérées dans et par la famille

- Suite à la main levée de la mesure judiciaire ou à la fin du contrat administratif.

Quel que soit les motifs qui justifient la fin de l'intervention du SERAD, l'équipe en échange systématiquement avec l'enfant et sa famille et prépare la séparation. En effet, une telle mesure n'est qu'une étape dans la vie de la famille et il est important soit, de l'amener à travailler avec d'autres professionnels soit, de la guider, l'orienter vers les dispositifs de droit commun.

Les principes du service :

Chaque enfant que l'équipe rencontre a une histoire qui lui est propre, qui fait son individualité tout comme chacun de ses parents. Dans le cadre d'une mesure SERAD, il s'agit là d'aller à la rencontre de ces histoires et de ces individus, dans leur intimité. Pour ce faire, l'équipe SERAD s'impose certains principes permettant cette RENCONTRE et favorisant la mobilisation des individus composant le système familial :

- Le respect de l'Autre, sa culture, ses valeurs, son histoire personnelle
- Le respect du rythme de chacun pour mettre en avant ou acquérir et développer ses propres compétences (enfant et/ou adulte)
- L'écoute
- Le non-jugement
- L'honnêteté, la transparence
- Le respect de la charte du travail avec les familles, signée avec le conseil départemental

III.4. Le pôle paramédical

Le pôle psychologique :

Deux psychologues composent le pôle psychologique de la structure. Elles sont respectivement rattachées au SERAD et au dispositif hébergement. Le principe du pôle est de permettre de solliciter une psychologue sur l'un ou l'autre des dispositifs de façon particulière afin de bénéficier d'un éclairage sur la problématique rencontrée.

L'infirmière :

L'infirmière de l'établissement intervient à la fois au SERAD sur une partie de son temps de travail et sur le dispositif hébergement.

Au SERAD ses interventions sont essentiellement collectives au travers d'ateliers animés en binôme. Les objectifs de prévention sur les différents thèmes de la santé seront mis en avant auprès des enfants et/ou des parents. Sur le dispositif hébergement, ses missions sont d'accompagner les soins individuels des enfants en lien avec les parents.

III.5. Une spécificité de la MECS « Les Tilleuls » : API (Appui Personnalisé Inventif)

API est un réseau de bénévoles de proximité :

Quatre Maisons d'Enfants à Caractère Social, de Moselle et Meurthe-et-Moselle, décident de créer un dispositif innovant permettant de compléter leur action éducative professionnelle, par un apport bénévole, bienveillant, différent, personnalisé et inventif.

Ces Maisons sont :

- la MECS La Chaumière à VILCEY SUR TREY (54)
- la MECS Jean-Martin MOYE à DIEUZE (57)
- la Fondation Saint Jean à METZ (57)
- la MECS Foyer Les Tilleuls à VIC SUR SEILLE (57)

Bon nombre d'enfants accompagnés présentent les caractéristiques suivantes :

- des liens avec leur famille plus ou moins fréquents, voire inexistant
- des difficultés à tisser des liens avec des adultes
- une demande affective très importante faite de grands élans et de grandes craintes
- une ouverture culturelle qui a parfois manqué

Pour compléter leur offre de service habituel, ces quatre MECS décident de créer un réseau de bénévoles de proximité, pleinement intégré dans le projet d'établissement de chaque structure.

Le Projet Individualisé en cohérence avec le Projet Pour l'Enfant peut identifier un besoin qui sera satisfait par le

dispositif API.

Au même titre que les autres activités proposées par la MECS, ce dispositif fait l'objet d'une autorisation signée par le détenteur de l'autorité parentale.

Le réseau API est composé de bénévoles qui ont été sélectionnés par la direction de chacune des MECS.

Ces bénévoles sont dénommés « Capitaines » et les jeunes qu'ils accompagnent sont dénommés les « Mousses ».

Le recrutement des Capitaines se fait en se basant sur les réseaux de chacune des MECS :

- les Capitaines proposent de partager avec le Mousse une passion, une activité, une ouverture culturelle...
- les Capitaines s'engagent pour une durée minimale d'une année scolaire
- les Capitaines adhèrent sans réserve à la Charte du bénévole API.

Chaque Capitaine est lié à l'établissement par la signature d'une Convention.

Les MECS accompagnent les Capitaines afin d'expliquer les caractéristiques des enfants placés, la nature de l'engagement dans le dispositif API et favorisent les échanges d'expériences.

Les MECS mettent à disposition leur équipe éducative (cadres, psychologue, éducateurs) pour assurer un suivi personnalisé des Capitaines en fonction des besoins.

Chaque MECS est responsable des bénévoles qui constituent son réseau. Néanmoins, les Capitaines peuvent intervenir au bénéfice des quatre MECS.

Les Capitaines peuvent intervenir auprès des Mousses selon différentes modalités, notamment :

- partager une activité pendant quelques heures de manière régulière (sport, pêche, chant, activités manuelles...)
- proposer une aide aux devoirs, à la scolarité
- proposer une ou des sorties à visée ludique/culturelle (visite de musée, de lieux remarquables, cinéma, théâtre, spectacles...)

Le dispositif API permet la rencontre entre un enfant et un adulte par le partage d'une passion commune. Cette expérience peut permettre, dans l'intérêt de l'enfant, des pauses dans le quotidien, des modèles d'identification, voire la création de liens d'attachement.

IV. LE DISPOSITIF LOGISTIQUE AU SERVICE DE L'ENFANT

Le dispositif logistique comprend l'ensemble des services qui assurent les prestations hôtelières de l'établissement. Il regroupe l'administration, la conciergerie, l'entretien, la restauration, le transport, la veille de nuit, l'entretien du linge, la maintenance.

Intégrés aux équipes pluridisciplinaires, chacun de ces services participe à l'accompagnement global des jeunes en garantissant leur sécurité et leur bien-être. Tous contribuent directement ou indirectement à la qualité de vie des enfants et adolescents accueillis et à la mission éducative du Foyer les Tilleuls.

Les objectifs visent à :

- Garantir une qualité de service
- Assurer la sécurité et le bien être
- Participer à la mission d'accompagnement

IV.1. Le service de nuit

4 surveillants de nuit assurent la sécurité des personnes et des biens dans l'établissement. Chaque nuit est assurée par un binôme qui a la responsabilité des 48 enfants répartis dans les 4 groupes de vie, ainsi que la maison des familles.

La surveillance de nuit fonctionne toute l'année, weekend et jours fériés.

Les surveillants de nuit, au-delà de leur mission de sécurité, ont également un rôle éducatif car ils contribuent à apporter du bien-être pour que la nuit soit la plus calme et reposante possible pour les jeunes. Ainsi, les transmissions orales entre l'équipe de nuit et l'équipe éducative de jour permettent à chaque membre de l'équipe de nuit d'adapter la continuité de la prise en charge et d'échanger sur les moments forts de la journée et sur la vie de l'établissement. Les transmissions écrites sont formalisées dans un cahier.

La garantie de la sécurité des personnes et des biens s'exerce par des rondes régulières qui permettent d'être attentifs au sommeil de chaque jeune et de prévenir les éventuels incidents (difficultés d'endormissements, mal être...), et de veiller à la protection des locaux (vérifications des fermetures de portes extérieures, gestion du système d'alarme...).

IV.2. La conciergerie

La présence d'une concierge logée dans les bâtiments du Foyer apporte une sécurité supplémentaire. Elle veille aux entrées dans le bâtiment et vérifie les autorisations des sorties des jeunes. Elle assure le standard téléphonique de 19h à 22h, permettant ainsi de mettre en relation les parents avec leurs enfants, sous couvert d'un éducateur. La concierge vérifie chaque soir la fermeture de l'ensemble des portes de l'établissement et est gardienne de la centrale incendie.

IV.3. Le service technique

La mission du service technique est d'offrir un cadre de vie agréable, des espaces intérieurs et extérieurs accueillants. Le personnel technique s'applique à garantir un certain confort, et s'attache à effectuer les réparations sans délai afin de disposer de locaux en bon état et bien entretenus.

Le personnel gère l'entretien des bâtiments et des équipements dans le respect des normes de maintenance et de sécurité. Il effectue également une veille en matière de prévention (surveillance des installations) via le référent de sécurité.

IV.4. Le transport

1 ouvrier qualifié est régulièrement appelé à assurer (en plus des autres moyens de transport : bus, taxis, train...) le transport des enfants, en fonction des besoins.

Certaines activités extérieures nécessitent des déplacements, ceux-ci sont assurés par les personnels : visites médicales, sorties éducatives, pédagogiques.

IV.5. La lingerie

Le Foyer Les Tilleuls offre la prestation d'entretien du linge au sein d'un espace tri, d'un espace lavage, d'un espace séchage, un espace repassage et raccommodage. L'organisation de la blanchisserie est conçue dans le respect des nouvelles normes relatives à l'hygiène microbiologique du linge.

La lingerie occupe une place essentielle dans l'accompagnement des jeunes et constitue un endroit privilégié d'échanges entre la lingère et les jeunes.

IV.6. Le service entretien des locaux

La mission du service entretien est d'assurer la propreté des locaux afin d'offrir des espaces de vie individuels et communs agréables.

Les agents d'entretien font pleinement partie de la vie des enfants au sein du foyer et constituent pour eux un repère dans leur groupe.

IV.7. Les maîtresses de maison

Deux maîtresses de maison diplômées interviennent dans les groupes A et B (les plus jeunes), en lien étroit avec les éducateurs. Elles participent à l'action éducative mise en place au bénéfice des enfants autour de la gestion du quotidien et de la socialisation de ces derniers, ce qui leur confère une place privilégiée auprès d'eux. Ainsi, elles s'occupent du lever des enfants, de la préparation du petit déjeuner, de l'aide à l'habillage et coiffage. Elles pourvoient à l'entretien et au rangement des lieux collectifs et des chambres.

Outre des tâches techniques précises, elles veillent à être à l'écoute des enfants et à être vigilante quant à leur confort et leur bien-être.

IV.8. Le service restauration

Le temps de repas est un moment privilégié par l'établissement qui a fait le choix de la restauration en auto-gestion. L'objectif vise à garantir, grâce à une équipe de professionnels formés, la qualité nutritionnelle et gustative des repas servis.

Le service restauration offre une cuisine traditionnelle, majoritairement à base de produits frais.

Les menus sont proposés par les professionnels, dans le respect des règles d'équilibre alimentaire (diététique, GEMRCN) et validés par la commission menus, composée de représentants des usagers, d'éducateurs, de l'infirmière, d'un chef de service, de l'économiste et du cuisinier. Les menus sont adaptés aux mieux aux besoins et aux demandes exprimées.

Un repas à thème est proposé chaque mois et une pâtisserie maison est prévue chaque mercredi.

Des régimes peuvent être préparés sous couvert d'un médecin traitant et de l'infirmière de l'établissement.

L'autogestion offre une souplesse qui permet d'organiser des moments festifs qui ponctuent l'année scolaire à chaque veille de vacances : fête de l'automne, fête de Saint Nicolas, Noël, Mardi-Gras. Un barbecue rassemblant l'ensemble du personnel et des enfants clôture l'année.

Par ailleurs, pour son anniversaire, chaque enfant bénéficie d'un gâteau de son choix préparé par le cuisinier.

Les repas sont conditionnés sur le principe de la liaison chaude permettant ainsi leur acheminement vers les groupes de vie dans des conteneurs isothermes. Le personnel de cuisine veille à garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les contrôles bimestriels, conseils et audits d'un laboratoire extérieur permettent d'assurer et d'améliorer la qualité de la prestation.

IV.9. Prestation administrative et financière

Une équipe composée de 2 secrétaires, 1 comptable-économiste, une responsable administrative, assure l'ensemble des tâches liées à l'accueil, au secrétariat, à la comptabilité, à la gestion financière, à l'économat, à la gestion des ressources humaines, à la gestion administrative et au suivi des dossiers des usagers.

ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

V 1. Les moyens humains

Organigramme (voir annexe)

V.2. Les locaux et les moyens matériels

- Dans la tradition d'accueil du Foyer des Tilleuls, le Conseil d'Administration attache une grande importance au cadre dans lequel évoluent les enfants confiés. Ce souci s'est traduit dès la construction en terme de confort des locaux et de qualité du cadre de vie. Il est relayé par l'actuelle direction qui a eu à cœur d'entretenir et d'adapter le domaine immobilier et les moyens mobiliers. Au fil des années, des investissements conséquents ont permis de rendre les lieux agréables et chaleureux, fonctionnels au regard des nécessités d'ordre pédagogique. Ils reflètent l'importance accordée à l'esthétique dans l'éducation. Dans le même esprit, les décors et le mobilier de chaque groupe de vie répondent à des exigences de qualité et de bien être adaptés aux besoins de chaque tranche d'âge. Le proche environnement, constitué par le parc, les espaces de jeu, la zone "barbecue" et pique - nique, a lui aussi fait l'objet de travaux d'entretien et d'amélioration.

- La Maison des Familles a nécessité d'importants travaux d'aménagement. Un nouvel espace a été créé qui se trouve en dehors de l'internat tout en étant très proche. Cette volonté permet de séparer les temps et espaces de visites des familles avec les lieux de vie habituels des enfants tout en assurant une proximité sécurisante pour les enfants.

- Chaque groupe de vie est agencé dans l'esprit d'un appartement, avec des espaces collectifs et des espaces individuels. Ce modèle d'organisation confère à chaque groupe une grande autonomie et le rend, de fait, singulier dans la démarche plus collective de l'établissement. Chaque équipe dispose de moyens matériels et d'une enveloppe budgétaire qui lui sont propres. De plus, compte tenu de l'implantation géographique, le foyer attache un soin particulier à la mobilité des différents groupes de vie pour permettre l'organisation des activités qui amènent à sortir du cadre de l'établissement ou de la commune. C'est ce qui a conduit au choix d'un parc automobile diversifié dans sa composition, rendant possible la simultanéité des déplacements liés à toutes les facettes de la prise en charge éducative et conférant aux divers acteurs une réelle indépendance.

- Le SERAD occupe des locaux à Morhange mais est basé administrativement à Vic sur Seille. Il fait ainsi partie de la vie institutionnelle.

V.3. Les réunions

V 3.1. Les réunions institutionnelles

La réunion générale :

Elle réunit l'ensemble des professionnels de la MECS tous services confondus. Chaque salarié en situation de travail y participe sauf nécessité de service. Les points qui y sont abordés concernent le fonctionnement et la vie globale de l'institution. La réunion générale est animée par le directeur et a lieu au moins deux fois par année scolaire.

La réunion inter secteur :

Une fois par trimestre, les représentants des différents services se réunissent et reçoivent les informations et actualités de la structure (embauches, départs, travaux, admissions, absences, ...). Elle est animée par le directeur.

La réunion de service :

Les quatre groupes sont répartis en fonction des tranches d'âge, de la scolarité et des rythmes induits. La réunion de service a pour but :

- l'organisation des temps communs aux groupes (vacances...)
- l'échange des pratiques et des règlements de vie entre groupes d'une même tranche d'âge.
- tous les points nécessaires mis à l'ordre du jour par les cadres et les équipes.

Sa périodicité n'est pas définie. Elle a lieu en réponse aux besoins exprimés, sur les temps de réunion d'équipe. Elle est animée par les chefs de service. Elle réunit les éducateurs présents des différents groupes.

La réunion d'équipe :

La réunion d'équipe est hebdomadaire. Elle a pour but :

- d'anticiper et d'améliorer l'action éducative sur le plan collectif
- d'étayer le travail éducatif auprès de chaque enfant, conformément aux axes des projets personnalisés.
- de construire une cohérence d'équipe par les échanges entre éducateurs.

Elle amène à des prises de décisions et fait l'objet d'un compte rendu écrit et d'une transmission orale aux absents. Participent à cette réunion les éducateurs présents. Selon les besoins (organisation, étude de situation, régulation), un cadre peut intervenir à sa demande ou être sollicité par l'équipe, en fonction de sa spécificité.

V 3.2. Les réunions associant les jeunes

Le Conseil des Enfants :

Le Conseil des Enfants a été constitué comme forme de participation des usagers. Il est composé des délégués des enfants élus au cours du premier trimestre. Les membres de droit sont un éducateur de chaque groupe de vie, les chefs de service éducatif, la responsable administrative et financière et le directeur-adjoint. Le directeur préside le Conseil. Le conseil des enfants se réunit 3 fois par an. La réunion fait l'objet d'un compte rendu rédigé par le secrétaire de séance et diffusé à l'ensemble des groupes d'enfants.

La réunion d'expression de chaque groupe de vie :

Au moins une fois par mois et chaque fois que nécessaire, une réunion d'expression est organisée dans chaque groupe de vie. Au-delà du souci de fournir un moyen d'expression et de participation à la vie du groupe, il s'agit d'apprendre le vivre ensemble et de donner la possibilité à tous les enfants d'apprendre les valeurs de partage et de respect des autres. Il s'agit d'un formidable outil de régulation des conflits au sein du groupe et d'élaboration des activités et des projets.

La commission des menus :

La commission des menus (voir IV.2) a pour vocation d'associer les enfants et le personnel éducatif à l'élaboration des menus (demande de repas particulier, fêtes, anniversaires...). Les enfants sont invités à exprimer leurs goûts particuliers afin de proposer des repas adaptés à tous.

La réunion animation :

La réunion animation a pour objectif de préparer en lien avec les services logistiques les événements festifs de l'institution. Fête de Noël, de l'automne, du printemps, barbecue de fin d'année, cette réunion mobilise les personnes pivots.

V 3.3. Les réunions autour de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille

Les réunions du PPA :

Les réunions du PPA sont organisées au moins trois par an. Il s'agit d'une réunion interne qui réunit l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Les membres de l'équipe éducative du groupe de vie de l'enfant, les chefs de service éducatif, l'éducatrice du SRAF et la psychologue y participent. Une table ronde peut être sollicitée de façon extraordinaire si un point intermédiaire sur la situation d'un enfant est nécessaire. Elle peut être sollicitée par n'importe quel membre de l'équipe pluridisciplinaire et nécessairement validé par un chef de service éducatif.

Les ponctuations :

Les ponctuations sont des réunions auxquelles participent les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Elles se déroulent au sein de l'établissement et sont donc animées par un cadre de la MECS. Les partenaires concernés par la situation de l'enfant y participent.

Les synthèses :

Organisées par les services de l'ASE, les synthèses se déroulent dans les locaux du département et sont animées par un cadre de l'ASE. Y participent un cadre de la MECS, la psychologue et si possible l'éducateur coordinateur du projet de l'enfant.

V.4. La gestion des ressources humaines

La dynamique de projet de l'institution requiert une implication de tous les acteurs de l'établissement. Cette implication est individuelle mais aussi collective, dans la mesure où elle engage l'ensemble des éducateurs dans une démarche contributive mettant en synergie les compétences mais aussi les motivations professionnelles. La direction, consciente des enjeux, a choisi de s'engager, en accord avec le Conseil d'Administration, dans un management stratégique et social. Celui-ci prend en compte à la fois l'histoire et la culture héritée de l'institution et les adaptations nécessaires au regard des missions confiées à l'établissement et des évolutions du contexte social. La gestion des ressources humaines est conduite dans une logique participative, en concertation avec l'équipe

d'encadrement.

- Le Foyer des Tilleuls dispose d'un capital humain conséquent. Il se compose de personnels aux multiples compétences et expériences et mélange de jeunes professionnels et des éducateurs anciens dans la maison. Il s'agit, en terme de management, de réussir à ordonner et peaufiner l'ensemble de ces potentialités humaines et professionnelles pour construire les complémentarités nécessaires.

- La culture d'établissement est marquée par une ambiance de type familial où la convivialité tient une grande place. Le management veille à favoriser cet esprit de convivialité tout en l'aidant à évoluer pour éviter un déphasage trop important pour les nouveaux salariés. Compte tenu de la taille et de l'histoire de l'établissement, la direction s'inscrit dans une logique de proximité, d'écoute des demandes du personnel et de transparence dans la transmission des informations.

- La politique de formation se poursuit sur une logique d'adaptation de l'institution et de ses outils de travail. L'ensemble des professionnels de l'établissement ont été impliqués dans la démarche d'évaluation interne dans le souci d'une appropriation par tous de notre mission au travers de nos différents métiers. De même, un groupe de travail transversal à tous les secteurs d'activités de la MECS s'est réuni régulièrement durant 6 mois afin d'élaborer ce nouveau projet d'établissement. Par ailleurs, et depuis plusieurs années, tout le secteur éducatif bénéficie à l'interne d'un travail d'analyse des pratiques professionnelles.

- Pour tendre vers une meilleure adéquation entre les compétences et motivations des différents acteurs de l'établissement et les fonctions à assurer ou développer, la direction veut s'appuyer sur des entretiens individuels de motivation et de progrès. Ils se déroulent en deux parties distinctes : Une partie tournée vers un bilan de l'année et une deuxième partie orientée vers des objectifs de professionnalisation du salarié pour l'année à venir.

Ces entretiens constituent un moment privilégié de dialogue et de communication et s'inscrivent dans une démarche d'évaluation des pratiques « bienveillantes » dans laquelle l'institution toute entière est engagée.

En début de chaque année scolaire, des accents particuliers sont portés sur tel ou tel axe du projet à développer et chaque professionnel, avec ses potentiels et sa motivation, contribue à leur mise en œuvre. Le bon positionnement et le développement professionnels de chacun est un atout pour l'ensemble de l'équipe et la direction en est le garant.

VI. LES PARTENAIRES AU SERVICE DU PARCOURS DE L'ENFANT

C'est ensemble, avec les partenaires, les acteurs du parcours de l'enfant, que nous devons construire un filet qui permette au jeune d'avancer, chacun ayant une partie à tisser, toutes les mailles devant s'ajuster pour se rejoindre. C'est au prix de cet ouvrage que l'enfant pourra emprunter une trajectoire adaptée. Les partenariats et réseaux sont indispensables à l'accompagnement des jeunes dans leur globalité. Aussi, lors de l'accompagnement de la mesure, l'établissement est amené à contacter différents partenaires pour assurer et coordonner un suivi et permettre d'entreprendre des démarches conjointes, en direction de l'enfant et de sa famille.

Ainsi, la MECS favorise ses relations avec l'extérieur et s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire mais aussi sur des partenaires et un réseau de proximité dans l'environnement des jeunes.

VI.1. Les partenariats au service de l'accompagnement

- Les équipes de l'ASE constituent le partenaire principal de l'établissement. L'équipe pluridisciplinaire entretient des relations et rencontres régulières (avec les responsables, les référents) afin de construire le PPA de l'enfant en cohérence avec les missions propres à chacun et selon le PPE établi par les services du département.

- L'établissement répond aux convocations des juges pour enfants après avoir dressé un rapport d'évolution avant les audiences. Ces rapports sont systématiquement transmis aux services de l'ASE.

- Les services d'AEMO travaillent en lien régulier avec l'établissement. Mandatés par le juge, ils suivent parfois des situations d'enfants dont un ou plusieurs membres de la fratrie sont placés. Nous sommes en lien régulier avec ces services par des échanges et des interventions communes via le SRAF.

- Les services de la PMI nous permettent, grâce à leur expertise, de mener à bien et dans les meilleures conditions notre nouvelle mission dévolue à l'accompagnement des plus jeunes ainsi qu'au sein des SERAD.

- Les établissements scolaires : l'école primaire du village est un partenaire privilégié de la MECS avec laquelle une collaboration de grande proximité favorise un suivi scolaire individualisé.

Soucieux de répondre au projet scolaire du jeune en adaptation à ses capacités, nous sommes amenés à travailler avec un grand nombre d'établissements scolaires (collèges, lycées, MFR...)

Nous favorisons les rencontres avec le corps enseignant afin de créer du lien et d'avoir des compréhensions mutuelles de nos missions, des situations des jeunes et de l'organisation de la MECS.

- Notre collaboration avec d'autres établissements sociaux et médico-sociaux permet d'offrir aux enfants qui ont besoin d'un ailleurs des séjours dans le cadre du sas de remobilisation.

VI.2 Les partenariats au service de l'épanouissement de l'enfant

A partir des demandes des parents, des enfants et de la mise en place du PPA, des inscriptions peuvent être effectuées dans des clubs, bibliothèques...

Des dispositifs d'animation, de loisirs et culturels sont mis en œuvre en faveur de l'épanouissement de l'enfant. Ainsi, l'adhésion de l'établissement à l'ALRIC (Association Lorraine des Rencontres Inter Centres) permet l'organisation de rencontres sportives et de loisirs entre divers centres spécialisés de Lorraines et d'autres Associations, dans le souci d'aider les enfants qui nous sont confiés à s'épanouir en les confrontant à différents environnements et d'autres comportements.

L'association « Plus vite » en lien avec les éducateurs intervient auprès de nos enfants pour faire découvrir l'art sous toutes ses formes au travers notamment de l'Artothèque et de différents projets tout au long de l'année scolaire.

Par ailleurs, le club KIWANIS, grâce à ses actions sociales au service des enfants, leur permet de bénéficier régulièrement d'activités de loisirs (Cirque, baptême de l'air, bowling, tonte des moutons...)

La MECS participe au projet "Les Belles Rencontres", initié par le Conseil Départemental, dont l'ambition est de permettre aux jeunes séparés de leur famille et placés sous la responsabilité du Département, de s'épanouir grâce à la pratique sportive. A ce titre, les jeunes de la MECS Les Tilleuls sont parrainés par le lanceur de marteau Jérôme BORTOLUZZI. Les jeunes de la MECS ont ainsi la possibilité de découvrir de nouveaux horizons et de s'essayer à de nouvelles disciplines sportives. Invités par le Conseil Départemental de la Moselle à assister aux rencontres du FC Metz, du Metz Handball ou du TFOC (volley), ils peuvent ainsi se divertir et prendre part à des moments d'exception.

VII. PERSPECTIVES

Les travaux tant matériels que de réflexions ont été nombreux et importants. L'enjeu est de pouvoir évaluer nos nouveaux dispositifs. La cellule qualité qui se réunit mensuellement aura cette mission. La cellule actuellement constitué des cadres hiérarchiques devrait s'ouvrir à d'autres membres du personnel. L'élaboration du Programme d'Amélioration continu de la Qualité (PAQ) et son suivi sont au cœur de la démarche qualité engagé par l'établissement.

CONCLUSION

Ce projet réactualisé constitue un écrit de référence. Il définit, à un moment précis, l'identité de l'établissement dans ses dimensions historique, institutionnelle, éthique, pédagogique et organisationnelle. Cependant, il n'a pas pour fonction de figer une dynamique mais bien au contraire d'aider à la poursuite d'un processus d'évolution.

Le nouveau cadre législatif, la philosophie de l'action sociale et le schéma départemental nous incitent à enrichir notre cœur de métier et à nous ouvrir à d'autres dimensions éducatives telles que l'appui à la parentalité, la médiation familiale et de nouveaux dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Ce souci d'engagement a pris la forme d'une structure pensée en dispositif au sein duquel enfant et famille peuvent évoluer. Ce projet se concrétise d'ores et déjà. Il est à l'œuvre par l'ensemble du personnel qui a le souci du bien-être des enfants et de leur famille qu'ils accompagnent au quotidien.

Ce projet s'inscrit en fidélité à l'histoire et aux valeurs originelles du Foyer Les Tilleuls. Il marque la spécificité de l'action de l'établissement aujourd'hui, dans le dispositif mosellan de la protection de l'enfance.

Glossaire

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert
AF : Assistant(e) Familial(e)
API : Appui Personnalisé Inventif
AS : Assistante Sociale
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CFA : Centre de Formation pour les Apprentis
CMP : Centre Médico Psychologique
CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DIPC : Document Individuel de Prise en Charge
ETP : Equivalent Temps Plein
MDPH : Maison Départementale de la Personne Handicapée
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPE : Projet Pour l'Enfant
SERAD : Service Educatif Renforcé d'accompagnement à Domicile
SRAF : Service des Relations avec les Familles